

Exposé des qualifications

Le gouvernement de la République de Slovénie a décidé de présenter la candidature du professeur Ernest Petrič à sa réélection au titre de membre du Comité consultatif pour les candidatures aux sièges de juge de la Cour pénale internationale.

Le professeur Ernest Petrič occupe actuellement un siège de juge à la Cour constitutionnelle de la République de Slovénie dont il fut également le président par le passé. Au cours de carrière, il a accumulé une expérience et des réalisations inestimables dans les domaines juridique, diplomatique et universitaire.

Au titre de sa carrière diplomatique, il a occupé le poste d'ambassadeur de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie en Inde, à une époque où l'ex-Yougoslavie présidait le Mouvement des pays non alignés. Il fut également le premier ambassadeur de la République de Slovénie aux États-Unis. Plus tard, il occupa le poste de Secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, fut représentant permanent au siège des Nations-Unies à New York, ambassadeur en Autriche et représentant permanent d'organisations internationales à Vienne (OSCE, ONUDI, CDO, TICE et AIEA).

Au titre de sa carrière universitaire, il fut notamment titulaire de chaires de professeur à l'université de Ljubljana, en Slovénie, et en Éthiopie. Il a publié plus de cent articles dans le domaine du droit international, des relations internationales et de thèmes qui leur sont liés. Il a récemment publié son sixième ouvrage intitulé *Foreign Policy: The Basis of Theory and Practice* [« Politique étrangère : les bases de la théorie et de la pratique »] qui, comme son ouvrage précédent, montre la richesse de son expérience et de ses réalisations professionnelles dans les domaines de la diplomatie, du droit international et de l'enseignement universitaire.

Le professeur Petrič est membre de la Commission du droit international pour un second mandat. Au cours du premier mandat, il fut élu Président et Rapporteur. Ses compétences en droit international ont été reconnues par ses pairs à diverses reprises dans le cadre de forums nationaux et internationaux.

Le professeur Petrič est une personne de la plus haute intégrité et d'un grand professionnalisme, et son engagement personnel en faveur d'un travail efficace de la Cour pénale internationale serait en mesure, s'il était élu, de le guider dans ses délibérations et ses évaluations concernant les candidats aux sièges de juge de la Cour pénale internationale.